

## **DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact  
pour le projet de réhabilitation du brise-lames à l'entrée  
du port de mer de la Compagnie minière Québec Cartier  
sur le territoire de la Ville de Port-Cartier  
par la Compagnie minière Québec Cartier**

**Dossier 3211-02-239**

Le 13 août 2007



## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de réhabilitation du brise-lames à l'entrée du port de mer de la Compagnie minière Québec Cartier sur le territoire de la Ville de Port-Cartier par la Compagnie minière Québec Cartier répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et, finalement, la recommandation à la ministre.

## 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2006-04-28	Réception de l'avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
2006-05-02	Délivrance de la directive
2007-01-03	Réception de l'étude d'impact
2007-01-09 au 2007-02-20	Consultation auprès des ministères et organismes
2007-03-01	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2007-05-04	Réception de l'addenda n° 1
2007-05-09 au 2007-06-15	Consultation auprès des ministères et organismes

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

La Compagnie minière Québec Cartier (CMQC), l'initiateur du projet, opère une mine de fer sur le site du Mont-Wright situé à 400 km au nord de Port-Cartier. Le concentré produit sur place est acheminé par convoi ferroviaire aux installations portuaires de la CMQC, à Port-Cartier, pour y être traité puis expédié par voie maritime.

Les installations portuaires de la CMQC et l'accès à celles-ci sont protégés par un brise-lames construit vers 1958 qui s'avance dans le fleuve et qui a pour rôle de bloquer les vagues provenant du large. Ce brise-lames, d'une longueur de 300 mètres, est constitué d'une vingtaine de cellules de palplanches d'acier remplies de pierres dynamitées et reliées entre elles. Au cours des années, des travaux d'entretien de cette structure ont été nécessaires à plusieurs reprises, dont en 2005 et 2006, alors que des enrochements ont été mis en place à l'extrémité sud du brise-lames.

Une évaluation récente de l'état de l'ensemble des cellules du brise-lames a fait ressortir la fragilité de cette structure dont la durée de vie est estimée à environ 10 ans. Dans le contexte actuel où le dernier plan minier de la CMQC prévoit prolonger les activités de l'entreprise pour au moins les 20 prochaines années, il devient primordial de procéder à des travaux de réhabilitation du brise-lames afin d'être en mesure d'assurer des conditions de navigation sécuritaires à long terme.

Le projet de la CMQC consiste donc à procéder à des travaux d'enrochement sur une superficie de 7 500 m<sup>2</sup> sur le pourtour du reste du brise-lames afin d'assurer la protection des cellules en palplanches contre les assauts de la mer.

Les travaux d'enrochement devraient débuter en mai 2008 pour se terminer au plus tard à la fin du mois d'octobre 2008. Les coûts globaux de réhabilitation du brise-lames à l'entrée du port de mer de la CMQC sont estimés à 5 M \$.

### 3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets en milieu hydrique de la Direction des évaluations environnementales, du 9 janvier au 15 juin 2007, en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Côte-Nord;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- le Centre d'expertise hydrique du Québec;
- le ministère des Affaires municipales et des Régions;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère de la Sécurité publique;
- Pêches et Océans Canada.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- LA COMPAGNIE MINIÈRE QUÉBEC CARTIER. *Étude d'impact sur l'environnement – Réhabilitation du brise-lames à l'entrée du port de mer de la Compagnie minière Québec Cartier – Rapport principal*, préparé en collaboration avec Genivar inc., décembre 2006, 103 p. et 11 annexes;
- LA COMPAGNIE MINIÈRE QUÉBEC CARTIER. *Étude d'impact sur l'environnement – Réhabilitation du brise-lames à l'entrée du port de mer de la Compagnie minière Québec*

*Cartier – Réponses aux questions du MDDEP*, préparé en collaboration avec Genivar S.E.C., avril 2007, 16 p. et 8 annexes;

- LA COMPAGNIE MINIÈRE QUÉBEC CARTIER. *Étude d'impact sur l'environnement – Réhabilitation du brise-lames à l'entrée du port de mer de la Compagnie minière Québec Cartier – Résumé*, préparé en collaboration avec Genivar S.E.C., avril 2007, 37 p.;
- LA COMPAGNIE MINIÈRE QUÉBEC CARTIER. *Étude d'impact sur l'environnement – Réhabilitation du brise-lames à l'entrée du port de mer de la Compagnie minière Québec Cartier – Addenda n° 1 : Analyse des vents et des surcotes de tempêtes*, par Genivar Société en commandite, mai 2007, 26 p. et 4 annexes.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 2 mai 2006.

#### **RECOMMANDATION À LA MINISTRE**

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



**François Delaître, biologiste, M. Env.**  
Chargé de projet  
Service des projets en milieu hydrique

